

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 42931 B1** (51) Cl. internationale : **A61K 8/04; A61K 8/92; A61K 8/67; A61K 8/37**
- (43) Date de publication : **28.10.2020**

-
- (21) N° Dépôt : **42931**
- (22) Date de Dépôt : **19.09.2016**
- (30) Données de Priorité : **25.09.2015 IT UB20153889**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2016/072097 19.09.2016**
- (71) Demandeur(s) : **BIO.LO.GA. S.r.l., Via Giuseppe Lazzarin, 66 31015 Conegliano (TV) (IT)**
- (72) Inventeur(s) : **PANIN, Giorgio**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP16777554.3
- (74) Mandataire : **IP PRO**

-
- (54) Titre : **GEL HYDROPHOBE À BASE DE VITAMINE E EXEMPT DE PRODUITS DE SILICONE POUR UNE APPLICATION TOPIQUE**
- (57) Abrégé : L'invention concerne une formulation de gel hydrophobe pour utilisation topique, exempte de produits de silicone, comprenant en pourcentage en poids relativement au poids total de la formulation : de 10 à 50 % de vitamine E, de 20 à 60 % d'un beurre végétal ou d'une cire, de 10 à 30 % d'un triglycéride des acides caprylique et caprique, et de 3 à 10 % d'un agent gélifiant pour des lipides tels que le triglycéride des acides palmitique et stéarique.

Revendications

1. Formulation de gel hydrophobe pour utilisation topique, exempte de produits de silicone, comprenant en pourcentage en poids par rapport au poids total de la formulation :
 - de 10 à 50 % de vitamine E ou d'un dérivé de celle-ci,
 - de 20 à 60 % d'un beurre végétal ou d'une cire,
 - de 10 à 30 % d'un triglycéride d'acide caprylique et caprique,
 - de 3 à 10 % d'un agent gélifiant pour lipides,dans laquelle ledit dérivé est l'acétate de tocophéryle.
2. Formulation selon la revendication 1, comprenant en pourcentage en poids par rapport au poids total de la formulation :
 - de 20 à 40 % de vitamine E ou d'acétate de tocophéryle,
 - de 30 à 50 % d'un beurre végétal ou d'une cire,
 - de 15 à 25 % d'un triglycéride d'acide caprylique et caprique,
 - de 3 à 9 % d'un agent gélifiant pour lipides.
3. Formulation selon les revendications 1 et 2, dans laquelle l'agent gélifiant pour lipides est un triglycéride de l'acide palmique et stéarique.
4. Formulation selon les revendications 1 à 3, comprenant en outre un ou plusieurs de l'huile de ricin hydrogénée, des phytostérols, et du céramide.
5. Formulation selon la revendication 4, dans laquelle l'huile de ricin hydrogénée est présente en un pourcentage de 1 à 10 % en poids, le céramide de 0,01 à 1 % en poids, et les phytostérols de 0,1 à 2 %, en poids par rapport au poids total de la formulation.
6. Formulation selon les revendications 1 à 5, dans laquelle ledit beurre végétal est le beurre de karité, et ledit céramide est le céramide NP.
7. Formulation selon les revendications 1 à 6, comprenant en pourcentage en poids par rapport au poids total de la formulation :
 - de 25 à 35 % d'acétate de tocophéryle,
 - de 35 à 45 % de beurre de karité,
 - de 15 à 25 % d'un triglycéride d'acide caprylique et caprique,
 - de 3 à 9 % d'un triglycéride d'acide palmitique et stéarique,
 - de 0,01 à 0,4 % de céramide-NP,
 - de 0,1 à 2 % de phytostérols,
 - de 0,1 à 6 % d'huile de ricin hydrogénée.
8. Procédé de préparation d'un gel hydrophobe selon les revendications 1 à 7, comprenant le mélange desdits vitamine E ou acétate de tocophéryl, beurre végétal ou cire, triglycéride ou acide caprylique et caprique, agent gélifiant, et céramide, phytostérols et huile de ricin hydrogénéé possibles, en lesdits pourcentages de ceux-ci.
9. Utilisation non thérapeutique d'une formulation selon les revendications 1 à 7, en tant que produit cosmétique cutané protecteur et hydratant topique.